

Liste des admis,

Sous réserve des résultats du test d'entrée en Licence de
Musicologie à Sorbonne Université*

Et sous réserve des mentions individuelles indiquées ci-dessous

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	RESERVES
Chant	Dollat	Julie	
	Jeannerod	Claire	1
Clavecin	Omer	Diane	
Flûte traversière baroque	James Geiseler	Victoria	
	Nautre	Anne	
Violon	Bourges	Alexandre	
	Haas	Solange	1, 4
	Mauche	Artemis	

Pas de liste complémentaire en DNSPM Musique ancienne

- 1 : Sous réserve de l'obtention du DEM en fin d'année scolaire 2020/2021
- 2 : Sous réserve de l'obtention du BAC en fin d'année scolaire 2020/2021
- 3 : Sous réserve de la validation de la DAP signée
- 4 : Sous réserve de compléter le dossier de candidature avant le 17/03/2021

* ÉPREUVE ÉCRITE SORBONNE

Doivent impérativement se présenter à cette épreuve :

. Tous les candidats à l'entrée en **DNSPM** admis à concourir, à l'exception de ceux ayant déjà validé au moins un semestre de licence de musicologie dans une université française (sur présentation des justificatifs) et des candidats d'un niveau scolaire inférieur à la terminale admis à concourir par la commission de dérogation.

Lieu : Centre universitaire Clignancourt (2, rue Francis de Croisset – 75018 PARIS) –

Date : Mercredi 5 mai 2021

Heure : 18h - 22h

Se présenter 20 min. avant le début de l'épreuve muni d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la convention envoyée par mail par le PSPBB.

Anne-Marie Le Guével
La directrice par interim



Anne-Marie Le Guével
Directrice par interim

